

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
17/02/2020Date d'affichage
20/02/2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

28/02/2020

et publication du :

28/02/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme DIDIER Françoise, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. BARBOT François

Procuration :

Mme ISIDORE Annabelle donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

M. BURNICHON Gérard, Mme ISIDORE Annabelle

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01_26022020**Objet : Examen et Vote du Compte de Gestion 2019**

Le Maire de BEAULIEU expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de LES VANS à la clôture de l'exercice.

Le Maire de BEAULIEU vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal de BEAULIEU, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le compte de gestion 2019 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,



Mairie de BEAULIEU